

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Déclaration de Maladie

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)
Matricule : 12808 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : Chbouk Tarek

Date de naissance : 1984

Adresse :

Tél. : 2016 Total des frais engagés : 1808 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. TAMIM Amina
Pédiatre
Tour Anwal (182 Bd. Anoual
Casablanca. Tel. : 0522 86 03 16
Fax : 0522 86 03 10

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : Chbouk Nehdi Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **HT** En cas d'accident préciser les causes et circonstances : **AS**

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

02 DEC. 2019

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Accueil Siège/Ram Le : / /

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Parcours des Actes
du 23/11/13 au 24/11/13	Dr. Amina Tamim Pédiatre	Facture d'honoraires	1206,10 dh	CLINIQUE PEDIATRIQUE 50, Bd Abderrahim Bouabid OASTS - Casablanca Tél.: 0522 23 18 18-Fax: 0522 23 50 28 DR. TAMIM Amina

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant détaillé des Honoraires	
		Dr. Amina Tamim Pédiatre	182 Bd. Anoual Casablanca - Tel.: 0522 86 03 16 Fax: 0522 86 03 10

ANALYSES - RADIographies

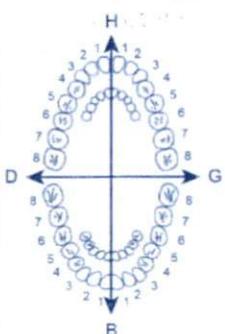
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

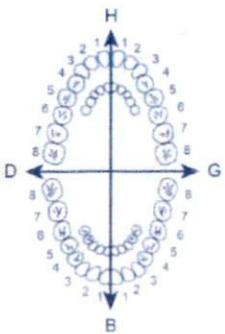
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
	00000000	00000000
D	00000000	00000000
	35533411	11433553
B		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DEBUT
D'EXECUTION

FIN
D'EXECUTION

COEFFICIENT
DES TRAVAUX

MONTANTS
DES SOINS

DATE DU
DEVIS

DATE DE
L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة أطفال

CLINIQUE ATFAL

25 NOV. 2019

CHBOURK MEHDI

Naissance : 20/09/2011

MUPRAS

DR.TAMIM

Radi Thana
My wife

Dr. TAMIM Amina
Pédiatre
Tour Anwal 182 Rd. Anouar
Casablanca - Tél. : 0522 86 03 16
Fax : 0522 86 03 10

CLINIQUE ATFAL

50 Bd Abderrahim BOUABID OASIS
Tél. 022 23 18 18 Fax : .022 23 50 28
IF 01087099

F A C T U R E

N° : 8058 / 2019 du 24/11/2019

Nom patient CHBOURK MEHDI Entrée 23/11/2019
PAYANT Sortie 24/11/2019

Désignation des prestations	Nombre	Lettre Clé	Prix Unitaire	Montant
RADIO	1,00		200,00	200,00
SOINS INTENSIFS	1,00		1 000,00	1 000,00
			<i>Sous-Total</i>	1 200,00
PHARMACIE	1,00		208,10	208,10
			<i>Sous-Total</i>	208,10
			Total Clinique	1 408,10
DR. TAMIM (pediatre)	1,00 <i>VS</i>		400,00	400,00
			<i>Sous-Total</i>	400,00
			Total Autres prestations	400,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :

MILLE HUIT CENT HUIT DIRHAMS DIX CENTIMES	Total	1 808,10

CLINIQUE PEDIATRIQUE
ATFAL
50, Bd. Abderrahim Bouabid
OASIS - Casablanca
Tél.: 0522 23 18 18-Fax: 0522 23 50 28

CLINIQUE ATFAL

DETAIL DE LA PHARMACIE CONSOMMEE

25/11/2019
09:50

Nom Patient : CHBOURK MEHDI Numéro dossier : H19K231503

Date	Produit consommé	N° BS	Quantité	Prix Unit.	Total
25/11/2019	INTRANULE 22 BLEU	8008	1,00	20,00	20,00
25/11/2019	BANDE A GAZ P (001)	8008	1,00	5,00	5,00
25/11/2019	THERMOMETRE	8008	1,00	70,00	70,00
25/11/2019	ANDOL 10mg/ml INJ (01)	8008	1,00	18,80	18,80
25/11/2019	PERFUSEUR A/F (001)	8008	1,00	15,00	15,00
25/11/2019	SOLU-MEDROL 40mg (01)	8008	1,00	24,30	24,30
25/11/2019	MAXICLAV 1g INJ (01)	8008	1,00	40,00	40,00
25/11/2019	SERINGUE JET 05CC RR (001)	8008	3,00	5,00	15,00
		Total pharmacie		208,10	

CLINIQUE PEDIATRIQUE
ATFAL
50, Bd Abderrahim Bouabid
OASIS - Casablanca
Tél.: 0522 23 18 18 - Fax: 0522 23 50 28

Le : 23/11/2019

Références 8 058 / 191124090224048011
PAYANT
Entrée / Sortie : 23/11/2019 - 24/11/2019

Le Dr. - TAMIM

présente à . CHBOURK MEHDI

sa note d'honoraire s'élevant à la somme de
400,00 Dhs

et le - la prie d'agréer l'expression de ses sentiments distingués

Dr. TAMIM Amina
Pédiatre
Tour Anwal 182 Bd. Anoual
Casablanca - Tel.: 0522 86 03 16
Fax : 0522 86 03 10

Cachet et signature



مصحة أطفال

CLINIQUE ATFAL

24/10/14

CH BOUABD Nekhla a été hospitalisé

au sein de l'unité de réanimation

au Monastère de Corse au

avec symptômes de fièvre, toux

des difficultés d'assimilation

L'enfant a été hospitalisé au

avec dyspnée.

Il a eu par ailleurs une radiographie

Pulmonaire

et un tractat thoracique pour bronchite

DR. TARIQ Amina
Pédiatre
Tour Anwal 182, Bd Anouar
Tél: 0522 88 03 16 - CASA
Fax: 0522 88 03 10